



La Salvetat St Gilles

NOTE

RESSOURCES HUMAINES

DATE

Le 21 / 09 / 2021

INFORMATIONS « DEUX BUREAUX R.H / PROCEDURE ET BUREAU DES ABSENCES »

- Mme Sylvie Martet est désormais positionnée avec Mme Magali Blanchard, dans la maison annexe à la Mairie. Elles vous accueilleront dans ce bureau pour les toutes les demandes liées aux absences, aux congés, aux maladies ainsi qu'aux formations. Le bureau de Mme Claudine Campourcy reste inchangé et accueille aussi Mme Clémentine Sellès, responsable R.H.
- Pour rappel, la procédure des congés payés est la suivante :
 - Dépôt des congés avant le 31 mars pour vacances d'hiver, de printemps et d'été, avant le 30 juin pour vacances de Toussaint et de Noël tout en conservant la règle des 50 % des effectifs dans son service.
 - La demande d'absence est à soumettre en amont à votre responsable de service afin de déterminer la conciliation de la demande avec le planning du service puis à déposer aux R.H pour accord, puis validation.
- Pour traiter au mieux toutes vos demandes, nous conserverons toutes vos fiches de congés, de récupération et de convenances personnelles. Ainsi, lors de votre prochain dépôt, nous garderons définitivement en nos services ces documents. Une copie pourra vous être délivrée.
- Vos demandes de congés seront à soumettre uniquement par mails à l'adresse suivante : rh.absences@lasalvetat31.com . En cas d'impossibilité, le bureau des R.H Absences reste à votre disposition.

Service Ressources Humaines